



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
9 février 2021  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

### Groupe de travail du plan-programme

### et de l'exécution du programme

Quatre-vingt-unième session

Genève, 18-20 janvier 2021

## Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-unième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 20 janvier 2021

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa quatre-vingt-unième session .....	2
II. Résumé de la Présidente.....	3
III. Questions d'organisation.....	5
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-deuxième session du Groupe de travail .....	7
II. Participation .....	8



## I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa quatre-vingt-unième session

### A. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 (partie II du projet de budget-programme)

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### Conclusions concertées A

*Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme,*

1. *Réaffirme* l'importance du rôle joué par les États membres dans l'élaboration du document de la CNUCED contenant le projet de plan-programme annuel et les informations sur les résultats escomptés et, par extension, dans l'élaboration du projet de budget correspondant, et demande au secrétariat de la CNUCED de tenir dûment compte des observations concernant l'élaboration du projet de plan-programme pour l'année 2022 et l'exécution du programme pour l'année 2020 qui auront été formulées par les membres au cours de la présente session ;

2. *Remercie* le secrétariat d'avoir organisé rapidement cette séance préparatoire, élaboré un document officieux commun et fait preuve d'un esprit constructif ;

3. *Rappelle* les conclusions concertées sur l'examen du projet de plan-programme de la CNUCED pour l'année 2021 et des informations sur l'exécution du programme pour l'année 2019, et invite le secrétariat à s'employer à améliorer les indicateurs de résultat pour mieux rendre compte des effets des activités relevant de ses trois grands domaines d'action et à mettre à profit les enseignements tirés des expériences passées dans ses propositions de mesures pour l'année 2022 ;

4. *Souligne* qu'il importe de s'adapter à la réalité de la pandémie, en prêtant une plus grande attention aux solutions numériques et en les utilisant davantage dans les activités relevant des trois grands domaines d'action, et invite le secrétariat à en tenir compte dans le cadre des réalisations attendues pour 2022 ;

5. *Insiste* sur l'importance de la coordination entre les divisions du secrétariat et invite la CNUCED à adopter un discours cohérent et univoque afin de mieux rendre compte des objectifs généraux et des mesures proposées dans le document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 ;

6. *Reconnaît* que la tâche qui lui a été confiée d'élaborer le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés, selon le mandat nouvellement adopté, devra faire l'objet de certains ajustements pour pouvoir être menée à bien, et espère pouvoir examiner les suggestions qui lui auront été faites et remédier aux problèmes qui lui auront été rapportés à sa session prévue en octobre 2021 ;

7. *Souligne* que le bureau de la CNUCED à New York contribue grandement à rendre plus visibles les travaux de la CNUCED et ses liens avec les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies tels que la Commission économique et financière (Deuxième Commission) et la Commission des questions administratives et budgétaires (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale ;

8. *Affirme* qu'il est fondamental de pourvoir à des niveaux de liquidités suffisants, d'allouer les ressources en priorité aux questions sur lesquelles il existe un consensus entre les membres et de limiter les activités réalisées dans le cadre du mandat pour qu'elles ne fassent pas double emploi avec les travaux d'autres organisations afin que la CNUCED s'acquitte de sa mission.

*Séance plénière d'ouverture  
18 janvier 2021*

## **B. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 (partie II du projet de budget-programme)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

### **Conclusions concertées B**

*Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme,*

*Ayant examiné le projet de plan-programme pour l'année 2022 et les informations sur l'exécution du programme pour l'année 2020,*

1. *Approuve* le document contenant le projet de plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 (partie II du projet de budget-programme), publié sous la cote TD/B/WP(81)/INF.1 ;

2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de tenir pleinement compte des observations qui auront été formulées et des éléments qui auront été fournis à la quatre-vingt-unième session du Groupe de travail ainsi que du document TD/B/WP(81)/INF.1 dans les contributions au projet de budget-programme pour l'année 2022 qu'il soumettra au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour examen ultérieur par l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires ;

3. *Se félicite* que les États membres aient reçu des informations au sujet des ressources qu'il est proposé d'allouer à la CNUCED pour l'année 2021, de la représentation équilibrée des sexes et des régions géographiques parmi le personnel de la CNUCED, et de l'utilisation des programmes des stages au secrétariat de la CNUCED en 2020, et espère que de telles informations continueront d'être communiquées.

*Séance plénière de clôture  
20 janvier 2021*

## **C. Autres décisions du Groupe de travail**

### **Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 (partie II du projet de budget-programme)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 janvier 2021, au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées de la séance préparatoire sur le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés. Ces conclusions concertées avaient déjà été adoptées le 22 octobre 2020, selon une procédure d'approbation tacite, conformément aux dispositions de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020.

2. À sa séance plénière de clôture, le 20 janvier 2021, le Groupe de travail a adopté les conclusions concertées sur le présent point de l'ordre du jour.

## **II. Résumé de la Présidente**

### **A. Déclarations liminaires**

3. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait une déclaration. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations suivantes : l'Afghanistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; l'Union européenne au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; le Pakistan au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique ; le Guatemala au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; la Barbade au nom des petits États insulaires en développement ; le Nigéria ; l'État de Palestine.

4. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a précisé que l'année 2022 s'inscrivait dans la période d'essai de trois ans en vue du passage d'un cycle budgétaire biennal à un cycle budgétaire annuel. Afin que le processus d'examen soit plus efficace et plus fructueux, le secrétariat avait travaillé en étroite collaboration avec les États membres et les avait associés à la séance préparatoire organisée en octobre 2020, de sorte que le document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés avait été établi en fonction de leurs réactions.

5. La Secrétaire générale adjointe a donné un aperçu général du document, qui présentait, pour chaque sous-programme, l'orientation générale et les grandes réalisations attendues en 2022. D'un point de vue programmatique et sur le fond, les objectifs de la CNUCED n'avaient pas changé et le plan-programme pour 2022 restait en accord avec les attributions de l'organisation, en ce qu'il reflétait la volonté de celle-ci de promouvoir une économie mondiale inclusive, en éclairant les décideurs nationaux et internationaux dans leur prise de décisions, tout en tenant dûment compte des besoins et des intérêts des pays en développement. La Secrétaire générale adjointe a souligné que, si les attributions de la CNUCED restaient inchangées, le plan-programme dépendait des résultats de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui devait se tenir en octobre 2021. Le secrétariat étudierait la possibilité d'adapter le projet de programme de travail en fonction des résultats de la quinzième session de la Conférence, dès que le processus de planification et de budgétisation le permettrait.

6. La Secrétaire générale adjointe a indiqué que le document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés comportait de nouvelles sections, qui traitaient des effets de la pandémie sur l'exécution du programme en 2020, avec des exemples précis à l'appui dans chaque sous-programme. Les réalisations attendues et les activités prévues pour l'année 2022 étaient représentatives des problèmes auxquels les États membres continueraient probablement de faire face en raison de la pandémie. Le document traitait également des incidences de la pénurie de liquidités sur les activités prévues en 2020, à savoir le retard ou le report de certaines réalisations, en fournissant des exemples précis dans chaque sous-programme. La Secrétaire générale adjointe a souligné que le plan-programme pour 2022 serait soumis au Siège pour examen en février 2021 et que le secrétariat continuerait de veiller à la transparence du processus et porterait à la connaissance des États membres les éventuelles modifications qui seraient recommandées par le Siège.

## **B. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 (partie II du projet de budget-programme)**

(Point 3 de l'ordre du jour)

7. Plusieurs représentants de groupes régionaux ont constaté avec satisfaction que, malgré les répercussions de la pandémie sur le programme de travail et sur les réalisations attendues, le secrétariat s'était rapidement mis au télétravail pour poursuivre ses activités relatives au commerce et au développement dans les pays en développement et avait défini de nouvelles activités ou modifié celles existantes afin d'apporter son appui aux États membres sur des questions liées à la pandémie.

8. Plusieurs représentants de groupes régionaux ont aussi constaté avec satisfaction que le secrétariat continuait de donner la priorité aux besoins et aux intérêts des pays en développement dans le plan-programme et l'ont invité à accorder encore plus d'attention aux divers pays en développement, y compris aux pays moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à revenu intermédiaire et à d'autres pays pouvant être en situation de vulnérabilité pour diverses raisons.

9. Le représentant d'un groupe régional s'est dit conscient des efforts que le secrétariat avait dû déployer pour établir le document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés en fonction des indications données par les États membres à la séance préparatoire tenue en octobre 2020, et l'a remercié d'avoir tenu compte de ces indications et des autres observations formulées par les États membres.

10. Plusieurs représentants de groupes régionaux se sont déclarés préoccupés par les effets de la crise actuelle des liquidités sur les travaux du secrétariat et ont pris note de la diversité de ces effets sur les activités menées par le secrétariat en 2020, telle qu'elle ressortait du document considéré.

11. Plusieurs représentants de groupes régionaux se sont félicités que le secrétariat ait continué de coopérer avec d'autres organisations internationales, organisations non gouvernementales, établissements universitaires et acteurs du secteur privé, et ont insisté sur l'importance des partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies, et sur les retombées positives que pourraient avoir ces partenariats, par exemple dans les domaines de la migration, de la création d'emplois, des traitements médicamenteux et de la vaccination, en particulier en période de pandémie, et des changements climatiques.

12. Plusieurs représentants de groupes régionaux ont dit combien il était important que les sous-programmes et les initiatives soient coordonnés pour que l'action menée soit cohérente et produise le maximum d'effets ; ils ont invité une nouvelle fois le secrétariat à poursuivre sa démarche d'enrichissement mutuel et de coopération entre les sous-programmes dans tous ses domaines de travail.

13. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que l'évaluation était un puissant moyen d'améliorer encore les résultats et a invité le secrétariat à réfléchir à la manière de mieux tenir compte des conclusions des évaluations dans le plan-programme.

14. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité que le secrétariat s'employait à prendre constamment en considération les questions de genre dans ses activités et l'a invité à poursuivre ses efforts visant à instaurer une culture de la gestion axée sur les résultats dans toute l'organisation.

15. Plusieurs représentants de groupes régionaux se sont exprimés sur des aspects déterminés du document contenant le plan-programme et les informations sur l'exécution du programme, comme les indicateurs de résultat et les réalisations attendues.

16. En réponse à un représentant d'un groupe régional qui avait demandé si le plan-programme concernait bien des activités financées sur le budget ordinaire et des activités financées par des ressources extrabudgétaires, le secrétariat a confirmé ce point et a précisé que le plan-programme recouvrait toutes les activités prévues, y compris celles qui étaient financées par des ressources extrabudgétaires.

17. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que son groupe avait accepté la modification apportée au texte sur la réforme de l'architecture financière internationale par souci de consensus, compte tenu de la demande d'autres groupes. Cependant, cela ne devait pas laisser préjuger de la position de son groupe sur cette question, en particulier à l'approche de la quinzième session de la Conférence, ledit groupe ayant donné son accord uniquement aux fins de la présente session et en gardant à l'esprit la portée et la nature du plan-programme.

### **III. Questions d'organisation**

#### **A. Compte rendu des travaux**

18. Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme a tenu sa quatre-vingt-unième session du 18 au 20 janvier 2021, au Palais des Nations, à Genève, en présence d'une partie des participants, les autres participant à distance. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

#### **B. Élection du Bureau** (Point 1 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe de travail a décidé d'élire son Bureau selon une procédure d'approbation tacite, en application de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020. N'ayant reçu aucune objection au 15 janvier 2021, il a élu M<sup>me</sup> Cecilia Gutiérrez (Équateur) Présidente et M<sup>me</sup> Charline van der Beek (Autriche) Vice-Présidente-Rapporteuse.

**C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

(Point 2 de l'ordre du jour)

20. Le Groupe de travail a décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/WP/307) selon la procédure d'approbation tacite, en application de la décision 74/544 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2020. Aucune objection n'ayant été reçue au 18 janvier 2021, l'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2022 (partie II du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-deuxième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**D. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-deuxième session du Groupe de travail** (Point 4 de l'ordre du jour)

21. À sa séance plénière de clôture, le 20 janvier 2021, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatre-vingt-deuxième session, qui serait soumis au Conseil du commerce et du développement pour approbation (voir annexe I).

**E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement** (Point 6 de l'ordre du jour)

22. Également à sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport sur la quatre-vingt-unième session, une fois que celle-ci serait close.

## Annexe I

### **Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-deuxième session du Groupe de travail**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général.
5. Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés.
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-troisième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### Participation<sup>1</sup>

1. Les membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Afghanistan	Fédération de Russie	Oman
Algérie	France	Pakistan
Allemagne	Gabon	Panama
Angola	Géorgie	Pays-Bas
Arabie saoudite	Grèce	Pérou
Autriche	Guatemala	Portugal
Azerbaïdjan	Inde	République démocratique populaire lao
Barbade	Iran (République islamique d')	République de Corée
Bhoutan	Iraq	République arabe syrienne
Botswana	Italie	République-Unie de Tanzanie
Brésil	Japon	Roumanie
Bulgarie	Jordanie	Sénégal
Burkina Faso	Kenya	Slovénie
Burundi	Koweït	Sri Lanka
Cambodge	Lesotho	Suisse
Canada	Lettonie	Tchéquie
Chili	Liban	Thaïlande
Chine	Malaisie	Tunisie
Colombie	Malawi	Turquie
Congo	Maldives	Ukraine
Croatie	Maroc	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Mexique	Viet Nam
Djibouti	Mongolie	Zambie
Égypte	Mozambique	Zimbabwe
Équateur	Myanmar	
Espagne	Népal	
État de Palestine	Nigéria	

2. Les États non membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Union européenne

<sup>1</sup> Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir le document TD/B/WP(81)/INF.2.